

Circonscription Nice 2

Nice, le 16 décembre 2024

Affaire suivie par :  
Hélène RAYNAUD  
Tél : 04 93 72 64 59  
Mél : [cpdem3.ia06@ac-nice.fr](mailto:cpdem3.ia06@ac-nice.fr)

L'inspecteur d'Académie Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale des Alpes-  
Maritimes

266 avenue de la Californie  
06200 Nice

à

Mesdames les enseignantes et messieurs les  
enseignants

Mesdames les directrices et messieurs les  
directeurs des écoles élémentaires et primaires  
publiques et privées

s/c de Mesdames les Inspectrices  
Messieurs les Inspecteurs  
Chargés de circonscription

**Objet** : Admission en classes de CE1-CE2-CM1-CM2  
Classes à Horaires Aménagés Musicales à Nice  
Affichage et information aux familles

Les Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.) sont implantées dans l'école Lycette Darsonval, mitoyenne du Conservatoire de Nice.

Les familles qui désirent inscrire leur enfant dans ce dispositif pourront, **entre le 06/01/2025 et le 21/02/2025** :

- Soit télécharger le dossier de candidature sur le site de la DSDEN des Alpes-Maritimes (<https://www.ac-nice.fr/classes-a-horaires-amenages-et-sections-sportives-121865>) ou du Conservatoire
- Soit le retirer auprès de la Direction de l'école primaire Lycette Darsonval, 12 rue Thyde Monnier, 06100 NICE

Les dossiers complets seront retournés sous format papier du 27/01/2025 au 28/02/2025 inclus, délai de rigueur, à:

*DSDEN 06  
Madame la Conseillère Pédagogique Départementale en  
Éducation Musicale  
53, Avenue Cap de Croix  
06181 Cedex 2*

Courriel : [cpdem3.ia06@ac-nice.fr](mailto:cpdem3.ia06@ac-nice.fr)

J'attire votre attention sur le fait que les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Conformément à la circulaire du 02 août 2002 parue au B.O. N° 31 du 29 août 2002 et en respectant les recommandations de l'annexe 5 du B.O. N° 30 du 27 juillet 2006, la procédure d'admission se déroulera le 26 mars 2025 à partir de 8h30 pour les CE1. Une convocation précisant l'heure sera envoyée aux familles après remise du dossier. Les élèves seront observés dans des situations de jeux musicaux.

Signalé : pour les classes de CE2-CM1-CM2, deux dossiers sont à renseigner, l'un pour l'école, l'autre pour le Conservatoire. La procédure d'admission se déroulera le 29 mars 2025 sur convocation. La commission établira une liste d'attente dans la mesure où un élève déjà inscrit sortirait du dispositif CHAM, libérant ainsi une place.

Pour les représentants légaux, une réunion d'information sur le cursus scolaire est prévue pour toutes les familles le 13 janvier 2025 au Conservatoire (Salle Berlioz) à 18h30.

La présence des responsables à la réunion qui concerne le futur niveau de classe de l'enfant est indispensable. En raison des mesures de sécurité, vous devrez impérativement signaler votre venue à la Conseillère Pédagogique de Musique par retour de mail : [cpdem3.ia06@ac-nice.fr](mailto:cpdem3.ia06@ac-nice.fr)

La notice jointe, destinée à l'information de tous les représentants légaux, est à afficher à l'entrée de l'école.

Je vous remercie pour votre investissement dans ce dispositif.

Laurent LE MERCIER

